

DISCOURS PRONONCÉ PAR L'HONORABLE JUGE JETTÉ

AU CABINET DE LECTURE PAROISSIAL LE 1^{ER} OCTOBRE 1879.

Les Parlements français ces corps distingués, revêtus du pouvoir judiciaire, et dans une certaine mesure de l'autorité législative, ont dans l'ordre politique joué un rôle remarquable, et laissé de grandes traditions dans l'histoire judiciaire de la France. Tout ce qui touche à ces tribunaux souverains est d'un grand intérêt légal, surtout dans le Bas-Canada dont le Conseil Supérieur organisé sur leur modèle, occupait autant que la condition du pays le permettait, leur rang dans la Colonie et exerçait leurs fonctions. A la tête de ces Parlements se trouvait celui de Paris. Bien que dans l'origine doué de la même juridiction et revêtu des mêmes pouvoirs que les autres, le Parlement de Paris, à cause des grands événements qui s'y sont accomplis, de l'influence qu'il a exercée sur la politique de la France et de son droit d'appel sur tous les tribunaux du Royaume, leur est resté bien supérieur.

C'est de l'organisation de ce dernier Parlement, que l'Honorable Juge Jetté, Professeur de Droit Civil à l'Université Laval, a, avec autant de verve et de pureté de style que d'érudition, entretenu l'auditoire nombreux et distingué qui assistait le premier Octobre dernier, à la séance d'inauguration de l'année académique de 1879-1880.

Nous publions son discours avec bien du plaisir.

T. J. J. LORANGER.

M. LE MAIRE, M. LE RECTEUR, MESDAMES ET MESSIEURS,

En acceptant l'invitation qui vous est faite d'assister à ces réunions universitaires, qui marquent chaque année le commencement et la fin de nos travaux, vous nous donnez le plus éclatant témoignage de l'intérêt que vous portez au succès de notre œuvre et de votre haute appréciation de ces sciences si